

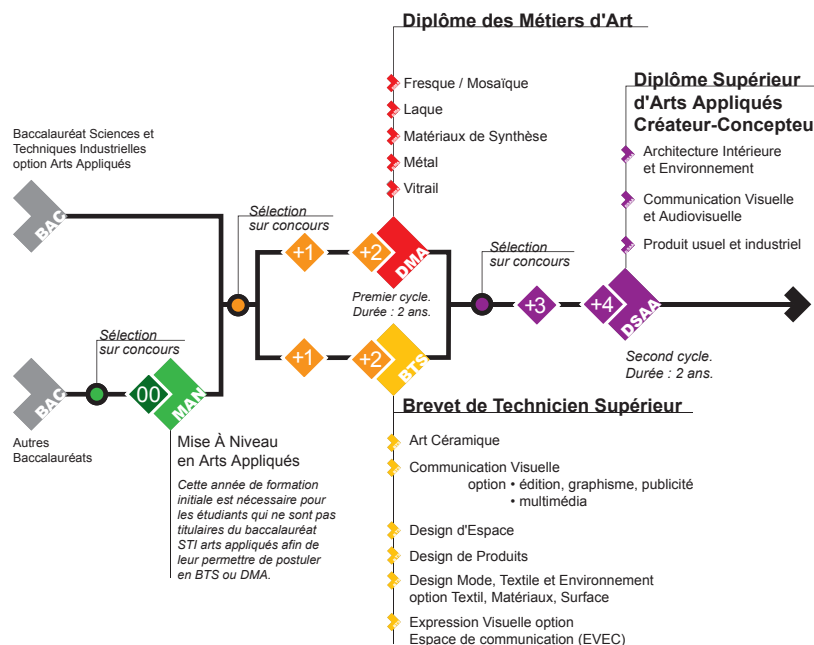
OLIVIER DE SERRES

École Nationale Supérieure d'Arts Appliqués et des Métiers d'Art

Les futurs designers de notre environnement

L'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art, née en 1969 de la fusion de l'École des Arts Appliqués à l'industrie et de l'École des Métiers d'Art, forme des créateurs pour les domaines :

- du cadre de vie et de l'environnement,
- de la communication visuelle et audiovisuelle,
- de la conception de produits.



Pour chaque niveau, l'enseignement comprend trois types d'activité complémentaires :

Culture générale et scientifique

L'approfondissement des acquis antérieurs permet d'améliorer les qualités d'analyse et de synthèse, de favoriser le sens de la communication et de fortifier l'esprit d'ouverture.

Formation artistique

Elle est constituée d'histoire des arts visuels, d'expression plastique, de dessin... afin de développer l'imagination, la sensibilité et le jugement critique pour permettre au créateur, de nourrir, traduire et exprimer sa propre pensée, comme les propositions d'autrui.

Formation professionnelle

Au cœur de la formation, elle repose sur l'apprentissage de l'analyse des données initiales d'un projet et la prise en compte des contraintes d'un cahier des charges pour conduire à son terme une démarche professionnelle. Recherches et expérimentations aboutissent à la réalisation de maquettes, de prototypes, de modélisations numériques, associant étroitement méthodes traditionnelles et techniques contemporaines. Nombre des formateurs sont des acteurs économiques qui consacrent une partie de leur temps à l'enseignement.

L'ENSAAMA est un établissement public, dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale, les enseignements sont gratuits. Les étudiants doivent cependant payer les fournitures, photocopies... L'école fonctionne en externat avec une possibilité de demi-pension. Elle ne fournit pas de logement pour les étudiants, mais reçoit parfois des offres de location. Les jeunes bénéficient du régime étudiant (sécurité sociale, bourse de l'enseignement supérieur, accès aux services du CROUS).

